



produit livré différent du produit acheté

Par **aline89**, le **27/06/2009** à **19:34**

Il nous a été vendu un produit présentant certaines caractéristiques (piscine ovale de dimensions 4.60*2.50*.122, soldée car fermeture de la section loisir du magasin. Or, à la réception du colis, il s'avère que le dit produit est une piscine ronde de 4.60 de diamètre. Après contact téléphonique avec le magasin, le vendeur nous avoue ne pas disposer du produit proposé. Quels sont nos droits et recours possibles (livraison d'un produit équivalent sans débours de notre part, remboursement et compensation)
merci de votre réponse

Ps : hélas, l'étiquette présente sur le carton du produit a été gardée par le service livraison.

Par **wolf**, le **28/06/2009** à **12:08**

Réclamez le reprise à leurs frais exclusif du produit, et le remboursement intégral des sommes engagées.

Pour tout ce qui est compensation, il ne faut pas rêver, cela reste du domaine du geste commercial, mais rien ne les y obligent.

Attention, ils n'ont pas le droit de vous faire un avoir sur les sommes engagées, il doit s'agit d'un remboursement.

En cas de problème, vous pouvez vous rapprocher de la DDCCRF de votre département.